

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, GOUNELLE Arlette, Mrs PIALOT Pascal, GUISSSET Bernard, SAUVAIRE Marc, WOLFER Lionel, POUGENQ Jean-Louis, SARRAN Hervé, LAFON Roland.

Absent : CAPMAS Michel (procuration Arlette GOUNELLE).

En préalable, Mme le Maire demande au conseil de rajouter 3 points à l'ordre du jour : informations sur le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Espérou, convention de passage de réseau avec ENEDIS, et information sur le projet d'implantation de 2 relais de téléphonie mobile sur la commune. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

1-Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2019

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2019 est approuvé par 9 voix pour et une abstention.

2- Terrains et bâtiments communaux issus des biens vacants et sans maître de M. Mathurin PIALOT :

- étude des demandes d'acquisition

Mme le maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu 3 demandes d'achat pour **les propriétés bâties** issues des biens vacants et sans maître de la propriété de M. Mathurin PIALOT qui ont été incorporées au domaine privé de la commune par arrêté N° 140 du 23 septembre 2019, mais toutes ne sont pas chiffrées ; elle demande au conseil une position de principe sur la vente de ces bâtiments, afin de retourner vers les demandeurs pour avoir des précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à la majorité favorablement pour la vente de ces bâtiments.

Mme le maire informe également le conseil qu'il y a 3 propositions d'achat pour des parcelles de terrains incorporés au domaine privé de la commune par le même arrêté.

Considérant que ces terrains, principalement de lande et prairies de pâture, constituent une réserve foncière communale intéressante pour la politique de soutien et d'aide à l'activité d'élevage sur la commune, le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre la vente de ces parcelles.

- convention de pâturage

Mme la Maire expose au conseil qu'elle a reçu une demande de location de la part de M. Mathieu PICOT pour le pâturage des terrains issus des biens vacants et sans maître de la propriété de M. Mathurin PIALOT et qui ont été incorporés au domaine privé de la commune par arrêté N° 140 du 23 septembre 2019.

La demande porte sur les parcelles B 562 et 563, canton de Los Parros pour une surface de 3 ha 84 a, 20 ca ; B 666 à 671, B 673 à 675 et B 947, canton de La Cance pour une surface de 1 ha 99 a 57 ca ; G 203, 210, 212, 213, canton de La Rouvière pour une surface de 20 ha 06 ca 50 a, pour y faire paître des chevaux.

Considérant que la location de ces terrains permettra l'installation d'un couple d'éleveurs sur la commune en confortant une activité économique permanente,

Considérant que la pratique du pâturage est de nature à maintenir les milieux ouverts autour du village et ainsi favoriser la biodiversité et participer à la préservation contre les incendies,

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la signature d'un bail à ferme de 9 ans au bénéfice de M. Mathieu PICOT sur ces terrains.

3- Renouvellement du poste de secrétaire de mairie

La secrétaire de mairie, Mme Corinne VIDAL a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2020 ; en prévision de son remplacement, Mme le maire propose de recourir aux services du Centre de Gestion, avec un recrutement anticipé afin d'assurer un tuilage dans la passation de fonction. Le conseil municipal approuve ces dispositions et demande à ce qu'un appel à candidature public soit fait.

4- Contrat à durée déterminée pour la gestion du camping – saison 2020

Comme chaque année, il convient d'ouvrir un poste pour la gestion du camping de La Pensière ; le contrat proposé est un contrat à durée déterminée à temps plein de 4 mois, du 1^{er} juin au 30 septembre. Le conseil valide l'ouverture de ce poste à l'unanimité ; un appel à candidature sera publié.

5- Travaux d'élagage dans le camping et sur Le Plateau

Compte tenu des épisodes de vent violents qui arrivent de plus en plus souvent et du fait de leur hauteur, les arbres du camping présentent des risques de chutes de branches ou de cassures, dangereuses pour les usagers du camping ; aussi des devis ont été demandés pour les tailler et les réduire.

Les châtaigniers situés aux abords du bar-point de rencontre sont concernés également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer ces travaux à l'entreprise la moins disante, la SARL Bois et Energie pour un montant de 14 509€ TTC, à 5 voix pour et 5 abstentions.

6- Travaux de réfection de revêtement sur voirie communale

Des devis ont été demandés pour refaire le revêtement de certaines portions de route qui est en mauvais état : il s'agit de la route du Montet, dans la Fageole, de la rue de la mairie, suite aux travaux, de la route de Ressaçon à La Rouvière et de l'entrée du camping à l'Espérou.

Des interrogations demeurent sur les devis qui ne permettent pas au conseil de trancher, aussi cette question est reportée au prochain conseil.

7- Information sur l'élaboration du budget 2020

Pour cette année, le budget devra être voté par la nouvelle équipe municipale avant le 30 avril ; il devra tenir compte des opérations d'investissements déjà engagées et qui ne sont pas terminées : les travaux de réhabilitation des captages, les travaux du bâtiment de la mairie et les travaux de réhabilitation de la Place des 3 Ermites.

8-Conventions de passage pour réseau ENEDIS

La commune a signé des conventions avec ENEDIS pour installation d'une armoire électriques et le passage des réseaux sur une parcelle communale, au hameau de Prunaret ; il convient de les enregistrer par acte notarié aussi ENEDIS demande à la commune de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à signer les actes notariés relatifs à ces servitudes.

9-Projet d'implantation de 2 relais de téléphonie mobile

Lors du conseil du 14 décembre 2019, Mme le maire avait informé le conseil que la commune allait bénéficier de l'installation de 2 relais de téléphonie mobile dans le cadre du plan national de résorption des zones blanches ; elle présente au conseil le dossier de projet des implantations : une antenne-relais sera installée au-dessus de Prunaret (hauteur de 12 m) et permettra de couvrir tout le hameau ainsi que les hameaux du Mazet, des Laupiettes et des Laupies.

Le terrain d'implantation (partie de la parcelle F32) est en voie d'acquisition par la commune; il conviendra d'établir une servitude de passage avec les propriétaires des terrains traversés pour l'accès à cette parcelle depuis la route de Prunaret.

L'autre antenne sera installée au Boulitou, sur un terrain particulier en bordure de route départementale, avec une hauteur prévue de 24m ; elle permettra de couvrir toute la zone à l'ouest de l'Espérou, quartier Montlau et Le Traouquet.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité.

10-Informations sur le Syndicat d'Aménagement de l'Espérou

Avenir du SIAE : contrairement aux annonces faites précédemment, le Syndicat d'Aménagement de l'Espérou ne sera finalement pas dissous, étant donné qu'il n'y a aucune obligation réglementaire.

Cette structure permet une meilleure cohérence des politiques des 2 communes pour l'intérêt du hameau.

Centre Espérou-Accueil : ce centre est fermé depuis 2015 ; pour essayer de relancer une activité, une mise en location par bail commercial a d'abord été envisagée. Une annonce a été publiée et un seul candidat a répondu à cette annonce en la personne de Fabien BOISSIERE, qui tient un hôtel-restaurant sur le hameau de l'Espérou en gestion familiale.

Des travaux importants étaient nécessaires pour la réouverture du bâtiment, compte tenu des normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur ; de ce fait, une réflexion s'est engagée et le rachat du centre a alors été envisagé par M. BOISSIERE.

Une estimation a été demandée au Service des Domaines qui a évalué le bien à 239 000€ HT à plus ou moins 15% ; M. BOISSIERE à fait une proposition à 210 000€ net comptant qui a été validée par 5 voix pour et 1 abstention par le conseil syndical. Le dossier est maintenant chez le notaire et le centre devrait rouvrir d'ici l'été prochain.

11-Questions diverses

La convention avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard a été renouvelée en 2020 aussi les personnes habitant à l'année sur la commune peuvent bénéficier d'un accès gratuit au site, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile; la commune s'engage en contrepartie à promouvoir le site à travers ses moyens de communication.

La taxe d'habitation pour les résidences principales est supprimée en 2020 pour 80% des foyers ; pour les 20% de foyers les plus aisés, elle sera supprimée en 2022 ; la commune a reçu l'assurance qu'elle sera compensée intégralement, et ce dès cette année.

Pour terminer, Mme le maire souligne qu'il s'agit du dernier conseil du mandat et remercie tous les conseillers pour la bonne tenue des débats au sein du conseil.

Fin de séance à 19 heures 30